
RAPPORT 2016 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DE LA CMQ, LE 17 NOVEMBRE 2016

Chers collègues,
Mesdames,
Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est présentée conformément à l'article 154 de la Loi sur la CMQ. Ce rapport doit être fait au plus tard le jour où le budget de la CMQ est soumis au conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours et celui de l'année à venir. Ce rapport doit être publié dans un quotidien diffusé sur le territoire de la CMQ.

Plus particulièrement, je dois traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2017 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Situation financière au 31 décembre 2015

Le rapport financier 2015, préparé par le trésorier de la CMQ, a été déposé au conseil le 21 avril 2016. Celui-ci était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQ au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2015 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 107 239 \$. Au 31 décembre 2015, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 406 587 \$, comparativement à 292 202 \$ au 31 décembre 2014.

Exercice financier en cours

Le 19 novembre 2015, le conseil de la CMQ a adopté le budget 2016. Celui-ci prévoyait des dépenses de fonctionnement de 4 148 332 \$, des revenus et une affectation de surplus de 703 750 \$ et des quotes-parts de 3 444 582 \$ à la charge des municipalités.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les projets planifiés pour l'année 2016, que ce soit ceux relatifs à la gestion intégrée du Saint-Laurent, au plan de protection des sources d'eau potable, à la mise en valeur des activités agricoles, à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) – Rive-Nord ou à la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), sont en cours de réalisation conformément au budget 2016. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Selon l'entente intervenue entre la CMQ et le gouvernement du Québec à l'égard de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, deux subventions de 2,5 M\$ ont été versées à la CMQ en 2016. Ces sommes ainsi que la contribution de la CMQ sont versées dans un Fonds métropolitain dédié au financement de projets réalisés par ses composantes.

Le surplus financier anticipé est de l'ordre de 125 000 \$ pour l'année 2016.

Budget 2017

Le budget 2017 consolide les orientations budgétaires que le conseil de la CMQ s'est données pour l'exercice de ses compétences.

L'évolution des dépenses relatives au fonctionnement de l'organisation est limitée à la croissance de l'inflation pour la région de Québec. Des efforts sont toujours consentis par l'administration pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation. La gestion par projet est au nombre des outils mis en place pour mettre à profit l'expertise acquise à la CMQ et éviter le cloisonnement des équipes.

Les projets d'intérêt métropolitain seront poursuivis en 2017. Un budget de 552 630 \$ est prévu pour la finalisation du Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent, pour le Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable sur le territoire de la CMQ et pour la mise en valeur des activités agricoles.

En ce qui concerne le Fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, la CMQ poursuit son financement des projets mis de l'avant par ses composantes. Le budget 2017 prévoit les sommes nécessaires au financement de sa contribution équivalent à 50 % de la somme investie par le gouvernement du Québec.

Les efforts entrepris par la CMQ à l'égard de la mise en œuvre de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles sur la rive nord seront également poursuivis. Un montant de 463 843 \$ est prévu en 2017 pour agir en matière de sensibilisation, de concertation et de soutien pour sa mise en œuvre.

Budget triennal d'immobilisations

Le budget 2017, comme celui des années passées, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi de la CMQ, du code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

En 2016, la CMQ a contracté un règlement d'emprunt, d'un montant de 1 250 000 \$, versé dans un fonds métropolitain dédié au financement de projets municipaux découlant de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQ est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le législateur.

Québec, le 17 novembre 2016

Régis Labeaume, président
Maire de la Ville de Québec

Avis public

Budget 2017

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ) prévoit la publication, dans un journal diffusé sur le territoire, du budget et du programme triennal d'immobilisations adoptés ou d'un document explicatif de ceux-ci. Cette publication a pour objet de se conformer à cette obligation.

La CMQ a adopté, le 17 novembre 2016, son budget de fonctionnement pour l'année 2017, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	4 257 136 \$
Administration générale	1 672 121 \$
Transport	613 856 \$
Environnement	565 909 \$
Aménagement, soutien à la planification et aux événements	1 365 150 \$
Autres – Imprévus	40 100 \$
Revenus	(481 250 \$)
Affectation des surplus	(270 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	3 505 886 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	552 630 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	552 630 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	463 843 \$
Élaboration, suivi et coordination	116 786 \$
Mise en œuvre du PMGMR	347 056 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	463 843 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	402 385 \$
---	-------------------

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le novembre 2016

Le secrétaire corporatif par intérim,

Pascal Landry, notaire